

Délibération**n°51-2025****15 octobre 2025**

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » (session 2025).

Séance du : 15 octobre 2025

Date de la convocation : 3 octobre 2025

Président de séance : François DUNAND

Secrétaire de séance : Dominique CHAPUIS

Nombre de membres titulaires en exercice : 28

Etaient présents (titulaires et suppléants) : 15

- Collège des affiliés : 14

Yannick AMET, Danièle BEAUX-SPEYSER, Georges CAGNIN, Dominique CHAPUIS, Jean François CLARAZ, François DUNAND, Christian GARIOUD, Yannick LOGEROT, Chantal MARTIN, Colette PIGNIER, Christian RAUCAZ, Béatrice SANTAIS, Sylvie SELLERI, Jean-Michel VORGER

- Collège spécifique : 1

Martin NOBLECOURT

Etaient représentés : 11

- Collège des affiliés : 8

Robert AGUETTAZ (pouvoir à Danièle BEAUX-SPEYSER)

Nathalie FONTAINE (pouvoir à Martin NOBLECOURT)

Chantal GIORDA (pouvoir à Sylvie SELLERI)

Pascale OUSTRY (pouvoir à Béatrice SANTAIS)

Jean-Claude RAFFIN (pouvoir à Yannick AMET)

Gérard RUFFIER-MONET (pouvoir à François DUNAND)

Lucien SPIGARELLI (pouvoir à Jean-Michel VORGER)

Jean-Maurice VENTURINI (pouvoir à Christian RAUCAZ)

- Collège spécifique : 3

Michelle BRAUER (pouvoir à Colette PIGNIER)

Christelle FAVETTA-SIEYES (pouvoir à Christian GARIOUD)

Alexandre GENNARO (pouvoir à Georges CAGNIN)

Etaient présents ou représentés : 26

Nombre de votants : 26

Étaient absents : 2

- Collège des non affiliés : 2

Thibaut GUIGUE, Christian GRANGE

Était également présent M. Claude MOLLARD, Responsable du Service de gestion comptable de Chambéry, agent comptable.

Ont assisté à cette séance :

Eric CHAUMARD Directeur général

Carole MONTALI Responsable du Pôle missions d'appui aux collectivités

Virginie GELOTTIER Chargée d'appui aux collectivités

1/4

DELIBERATION N° 51-2025

CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS – Fixation du coût-lauréat des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » (session 2025).

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a organisé en 2025, les concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial pour les besoins des collectivités et établissements publics de son département et pour ceux des départements de l'Ain (01), de l'Ardèche (07), de la Drôme (26), de l'Isère (38), du Rhône et de la Métropole de Lyon (69) et de la Haute-Savoie (74), dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers » et « environnement, hygiène » ; et pour les besoins de l'ensemble des départements de la région Auvergne Rhône-Alpes dans les spécialités « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique ».

Le jury, présidé par Monsieur Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey (73), s'est réuni les 21 mars et 2 juin 2025.

Le Centre de gestion de la Savoie avait ouvert 145 postes.

Parmi les 731 candidats admis à concourir, 145 candidats ont été déclarés lauréats.

CONCOURS	Date d'ouverture	Epreuves d'admissibilité	Epreuve d'admission	Date du jury d'admission
Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » (session 2025)	10 juillet 2024	23 janvier 2025	Epreuve orale du 16 au 23 avril 2025	2 juin 2025

Les éléments pris en compte pour le calcul du coût de cette opération sont listés dans le tableau ci-après :

Nature des dépenses	Montant TTC
1 - Personnel	
Service concours	52 630,00 €
Service support	3 275,00 €
Intervenants extérieurs	28 400,61 €
Frais de déplacement personnel	54,88 €
Frais de déplacement jurys, examinateurs	4 873,77 €
2 - Administration	
Sujets / Prestations	1 844,63 €
Frais postaux	290,00 €
Télécommunications	376,20 €
Maintenance des matériels	847,40 €
Reprographie	178,60 €
Petites fournitures	448,40 €
Véhicule	988,00 €
Alimentation	1 065,20 €
Utilisation des salles CDG	2 800,00 €
Location de salles et/ou mobiliers	5 640,00 €
3 - Bâtiment	
Maintenance des bâtiments Entretien	2 357,18 €
Fluides	142,50 €
Assurances	34,20 €
Total dépenses	106 246,57 €
Recettes fournitures de sujet	613,80 €
Coût total engagé	105 632,77 €
Postes ouverts	145
Candidats inscrits admis à concourir	731
Nombre de lauréats	145
Coût de revient par lauréat	729 €
Coût de revient par poste	728,50 €
Coût de revient par inscrit	144,50 €

Le coût total de ce concours s'établit à 105 632,77 €, soit un prix de revient par lauréat de 729 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les coûts de ces concours de la session 2025 organisés par le Centre de gestion de la Savoie, comme suit :

	Coût total engagé	Nombre de lauréats	Coût lauréat	Coût poste	Coût inscrit
Concours externe, interne et 3 ^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » (session 2025)	105 632,77 €	145	729 €	728,50 €	144,50 €

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de gestion de la Région AURA signé le 13 avril 2022,

APPROUVE le coût des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, dans les spécialités « bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers », « environnement, hygiène », « logistique et sécurité » et « mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique » (session 2025), qui s'élève à 105 632,77 €,

FIXE le coût-lauréat par candidat à 729 €,

CHARGE Monsieur le Président d'émettre un titre de recettes à l'encontre du budget annexe du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon d'un montant de 67 632,77 €, correspondant aux dépenses engagées par le Centre de gestion de la Savoie au titre de l'organisation de cette opération, déduction faite de l'avance financière d'un montant de 38 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Porte-de-Savoie,
 Le 15 octobre 2025
 Le Président,



[Signature]

François DUNAND